



Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer.

Les demandes doivent être soumises selon les dates limites publiées sur le site web du FMC et doivent inclure les documents requis énumérés ci-dessous.

LES DEMANDES DOIVENT INCLURE LES FORMULAIRES ÉLECTRONIQUES SUIVANTS DANS DIALOGUE :

- **Un formulaire de demande complété avec le numéro PERSONA-ID dans les sections applicables.** Veuillez consulter le Guide de demande sur le site web du FMC.

LES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS SUIVANTS DOIVENT FIGURER DANS LA DEMANDE :

- **Formulaire conjoint de signature** (formulaire disponible),
- **Liste des projets produits par la société de production luxembourgeoise,**
- **Liste des projets produits par la société de production canadienne,**
- **Lettre d'entente ou entente de codéveloppement ou de coproduction signée,**
- **Contrats démontrant l'acquisition des droits nécessaires** (p. ex., contrat d'option, contrat du scénariste),
- **Calendrier des étapes du projet,**
- **Devis** (formulaire disponible),
- **Plan de financement.**

POUR LES SOCIÉTÉS DE PRODUCTION CANADIENNES :

- **Tous les documents de constitution,**
- **Déclaration sur le statut canadien de la société et de ses administratrices, administrateurs et actionnaires** (formulaire disponible). Veuillez soumettre un formulaire pour la société requérante et, le cas échéant, pour le co-requérant, les sociétés mères ou tout autre actionnaire qui est une société. Tous les actionnaires, administratrices et administrateurs doivent obligatoirement remplir un formulaire PERSONA-ID et inscrire leur numéro PERSONA-ID à la Déclaration.

LES RENSEIGNEMENTS CRÉATIFS SUIVANTS DOIVENT FIGURER DANS LA DEMANDE (Pour tous les projets en développement ou production, télévision, long-métrage d'animation ou médias numériques) :

- **Curriculum vitæ des membres des Équipes de création et de production** (scénaristes, réalisateurs ou réalisatrices, producteurs ou productrices — ou les postes équivalents en médias numériques),
- **Résumé du projet.**

Pour les projets de développement en télévision et long-métrage d'animation :

- **Traitement.**

Pour les projets de production médias numériques :

- **Description du projet et de ses principales caractéristiques** (technologie, architecture, navigation, interface, graphisme, éléments créatifs, expérience utilisateur, fonctionnalités, etc.),
- **Matériel de soutien** (prototype, captures d'écran, vidéo, maquettes, diagrammes, tableaux, etc.).

**Le FMC se réserve aussi le droit d'exiger des Requérants qu'ils fournissent tout autre document pour compléter l'évaluation du projet.*

NOMENCLATURE DES DOCUMENTS

Avoir une **Description** et sélectionner un **Type** qui a du sens pour chaque document requis téléchargé dans votre formulaire de demande **assurera une analyse adéquate de votre projet.**

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo. Les fichiers qui dépassent la limite sont surlignés en rouge

Document	L'URL du site web	Description	Type
<input type="button" value="CHARGER"/> Déposer le fichier ici			--Sélectionnez--
<input type="button" value="Ajouter"/>			

Pour la **Description** de chaque document téléchargé, **copiez les noms des documents de la Liste des documents requis.**

EXEMPLE :

- **DEVIS** (signé et daté) indiquant la ventilation de tous les coûts prévus. Le gabarit du devis est disponible sur le site web du FMC et doit être utilisé.

Documents Requis

Visitez la page des Programmes au www.cmf-fmc.ca/fr-ca pour trouver la liste des documents requis.

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo. Les fichiers qui dépassent la limite sont surlignés en rouge

Document	L'URL du site web	Description	Type
<input type="button" value="TÉLÉCHARGER"/> Déposer le fichier ici		DEVIS_Date	Devis
<input type="button" value="Ajouter"/>			

Les demandes doivent être soumises conformément aux [dates limites des programmes](#) publiées sur le site web du FMC et doivent inclure les documents requis énumérés ci-dessus.

Les documents directement téléchargés sur Dialogue doivent être en format PDF, Microsoft Word, Microsoft Excel ou tout autre format compatible avec Microsoft Office ou Adobe Acrobat.

Les hyperliens vers du matériel audiovisuel ne doivent pas provenir de plateformes nécessitant une inscription ou permettant le partage d'informations personnelles au requérant (ex. Google Drive, Microsoft OneDrive).

La taille maximale des fichiers est de 25 Mo. Les documents trop volumineux seront surlignés en rouge une fois téléchargés dans Dialogue.

Pour les programmes sélectifs, veuillez noter que tout matériel dépassant le nombre maximum de pages ne sera pas examiné pendant le processus d'évaluation sélective.